

**MOTION**

**du député (suppl.) Gaël Bourgeois, (PS/AdG) et cosignataires concernant: Parce qu'à 5 ans, les enfants apprennent aujourd'hui à lire... (13.05.2005) 3.011**

L'école enfantine est d'une importance que personne n'oserait nier. Avec les années, elle est devenue un lieu d'apprentissage privilégié. L'époque où l'école enfantine se contentait d'apprendre aux enfants la différence entre grand et petit ou les couleurs est révolue. Désormais à la fin de la 2<sup>e</sup> enfantine, les enfants connaissent les lettres, les sons, les syllabes et certains savent quasiment lire. A ce rôle d'apprentissage avancé s'ajoute le rôle de socialisation des enfants. L'école enfantine est en effet le passage de transition entre le cocon familial et l'école primaire. Elle permet aux enfants de prendre des repères quant aux autres enfants évoluant dans le même milieu et met en place les premiers éléments de hiérarchie inhérent à notre système éducatif.

Tout le monde se rejoint sur ce constat (aussi bien les instances politiques, le personnel enseignant que les parents). En effet, rares sont les enfants qui ne suivent pas l'école enfantine suite à une décision de leurs parents.

Pour ce faire, et pour revaloriser l'école enfantine (en montrant bien qu'il ne s'agit pas d'une garderie améliorée), je demande à ce que l'école enfantine soit rendue obligatoire. Mise ainsi dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'école enfantine sera enfin reconnue comme elle le mérite. De plus les incidences financières de l'obligation de suivre l'école enfantine seraient minimales étant donné que l'immense majorité des enfants la suivent déjà.

Sion, le 13 mai 2005  
(PS/AdG)  
(09h30)

Gaël Bourgeois, député (suppl.)  
et cosignataires